



PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°22

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
 - PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
 - PLUM mis à jour par arrêtés du 10/07/2022 et du 10/01/2023
 - PLUM modifié par délibération du conseil métro du 22/06/2023, du 16/11/2023 (M51)
 - Modification 2 engagée par arrêté du 02/08/2023

LÉGENDE DE LA PLANCHE

<p>Zonages d'urbanisme</p> <p>UC - zone Urbaine de Centre-ville UC1 - les centres-villes UC2 - les centres-villes UC3 - les centres-villes UB - zone Urbaine de Boulevard UA - zone Urbaine de Fonction A - zone Agricole N - zone Naturelle ZM - zone Mixte</p>	<p>Prescriptions d'urbanisme</p> <p>Coïncidence de voirie et perspective majeure Alignement d'arbres Espaces verts Jardins familiaux et partagés Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique</p>
---	---

